

La Préfecture évacue le site occupé du Samusocial de Paris

De nombreuses familles sans domicile installées sur les lieux avaient rejoint les salariés en grève, qui alertent sur le manque de moyens

Je ne veux pas partir. Ce que je veux, c'est un hébergement à Paris. » Merlinda, 32 ans (elle n'a pas souhaité donner son nom), est inquiète. Venue d'Haïti en 2019, elle a déjà été envoyée dans le Puy-de-Dôme, pendant six ans, en attendant l'examen de sa demande d'asile. Mais elle est revenue à Paris cet été, pour fuir son conjoint violent, et s'est retrouvée à la rue avec ses trois filles de 6, 8 et 9 ans. Depuis deux semaines, elle a rejoint de nombreuses familles sans domicile installées sur le parvis et au sous-sol du bâtiment du Samusocial de Paris, dans le 13^e arrondissement. Mais mercredi 12 août, la préfecture de la région Ile-de-France et de Paris et la Préfecture de police ont publié un arrêté demandant l'évacuation du site, occupé par « environ 400 personnes parmi lesquelles 150 mineurs et des femmes enceintes », avant 20 heures.

« Les conditions d'hygiène et de sécurité (...) sont particulièrement préoccupantes », justifie les préfectures, alors que la canicule « risque d'aggraver considérablement la situation sanitaire déjà très dégradée ». Elles constatent que l'occupation du Samusocial, associée à un mouvement de grève, « altère considérablement [le] fonctionnement quotidien » de l'organisme et réduit la prise en charge des personnes vulnérables. Jeudi 13 août au matin, l'évacuation par les forces de police eu lieu. Selon l'association d'aide aux migrants et aux sans-abri Utopia 56, 80 % des personnes sont parties, refusant les solutions d'hébergement en région proposées par la préfecture.

La grève des agents du Samusocial a commencé le 23 juin, après l'annonce aux agents du 115 d'une suppression de 861 nuitées d'hôtel

par jour, liée à la fin du plan grand froid, et d'un durcissement des critères de priorisation des demandes, venant s'ajouter à des revendications sur les salaires et les conditions de travail, explique le secrétaire général de la CGT du Samusocial, Jordan Bernard.

C'est à partir du 15 juillet que des discussions avec l'association d'aide aux migrants et aux sans-abri Utopia 56 ont mené à lancer « une action commune pour visibiliser les problèmes des travailleurs et des personnes à la rue ». L'association a lancé l'occupation du parvis en mobilisant des personnes qu'elle ne parvenait pas à accueillir dans ses structures. « Au départ, on était 150 personnes, mais la préfecture, plutôt que de les mettre à l'abri, a laissé pourrir la situation », déplore Luc Viger, coordinateur de l'antenne parisienne d'Utopia 56.

Actions pour « carence fautive »

La CGT et Utopia 56 s'attendent à des propositions d'hébergement d'urgence dans des « sas régionaux », hors d'Ile-de-France. Des solutions refusées par la plupart des personnes du campement, qui ont un travail, des enfants scolarisés ou un suivi médical en Ile-de-France. « Le choix pour ces familles, c'est soit d'être remises à la rue aujourd'hui, dans l'errance, soit de l'être dans trois semaines, après le passage dans l'un des sas régionaux », déplore Luc Viger. C'est indigne ! L'Etat s'enferme dans l'illegalité alors qu'il doit offrir une solution aux personnes à la rue. »

La Ville de Paris assure avoir « constamment interpellé l'Etat » pour lui demander la mise à l'abri des personnes présentes. « Mobilisée depuis le début du campement », notamment par l'intermédiaire des services de protection

maternelle et infantile, elle a proposé de mettre à l'abri 84 personnes, femmes isolées enceintes ou avec des enfants de moins de 3 ans, mais rappelle que la situation des autres personnes « relève de la responsabilité de l'Etat ». Plusieurs grandes villes, comme Grenoble, Lyon, Bordeaux, Strasbourg et Rennes, ont intenté des actions contre l'Etat pour « carence fautive » en matière d'hébergement d'urgence. Le 8 août, Strasbourg a obtenu 540 000 euros d'indemnisation correspondant à des frais de mise à l'abri dans un gymnase. Contacté par *Le Monde*, le cabinet du ministère du logement a rappelé que les crédits consacrés à l'hébergement d'urgence avaient augmenté de 110 millions d'euros en 2026, pour assurer 203 000 places en France sur l'année. Pour le budget 2027, les discussions sont en cours et une hausse de 200 millions d'euros est évoquée par des sources proches du dossier.

Quant à la directrice du Samusocial, Vanessa Benoit, confrontée depuis des semaines aux « deux mouvements, liés mais distincts » de la grève de ses agents puis de l'occupation du bâtiment, elle souhaite que « des réponses adaptées soient trouvées aux familles qui occupaient les lieux » et que le conflit social se termine, après des discussions sur les primes et les conditions de travail. « Je suis optimiste, hier [mardi], on était proches d'un accord. » Elle espère que la politique de l'hébergement d'urgence sera « dotée des moyens dont elle a besoin. C'est une politique qui relève de l'Etat, mais qui ne peut fonctionner qu'avec des collectivités locales engagées. Il faut aussi que les bailleurs sociaux jouent le jeu ; c'est tout un système, en réalité. » ■

ANNE-AËL DURAND